Rapport d'étude sur les paysages agricoles

Municipalité de Saint-Joachim
Adopté le 2 décembre 2013

PARTENAIRE FINANCIER

Le présent document a bénéficié du soutien de l'*Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est* dont les partenaires sont :

- La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- Le ministère de la Culture et des Communications;
- Le ministère des Transports du Québec;
- Le CLD de La Côte-de-Beaupré;
- Le CLD de la MRC de Charlevoix;
- Le CLD de la MRC de Charlevoix-Est;
- La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- La MRC de Charlevoix;
- La MRC de Charlevoix-Est;
- Tourisme Charlevoix.

Cette entente supporte également les activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

ÉQUIPE DE RÉALISATION

TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES AGRICOLES

- Isabelle Martineau, Agricultrice, La ferme du Bon Temps;
- Françoise Roy, Chargée de projet, Table de concertation sur les paysages Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix Est;
- Marie-Claude Bourbeau, Conseillère municipale, Municipalité de Saint-Joachim;
- Anick Patoine, Responsable du service de l'urbanisme, Municipalité de Saint-Joachim;
- Mario Duchesne, Producteur porcin, Ferme Mario Duchesne;
- Denis Cormier, Agronome, M.Sc;
- Jacques Tremblay, Régisseur, Ferme Blondel;
- Réjean Morency, Agriculteur, Président syndicat de base de l'UPA de la Côte-de-Beaupré;
- Pierre Gaudin, Historien, La Grande Ferme;
- Stéphane Turgeon, Superviseur, aires protégées, Réserve nationale de Faune du cap Tourmente;
- Stéphane Lavoie, Ministère de l'agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec;
- Bruno Guilbault, Conseiller municipal, Municipalité de Saint-Joachim;
- Roger Carrier, Directeur général, Municipalité de Saint-Joachim;

ÉCRITURE, PLANIFICATION ET RÉALISATION DES RENCONTRES ET DU DOCUMENT

- Anick Patoine, Responsable du service de l'urbanisme;
- Denis Cormier, Agronome, M.Sc.

Municipalité de Saint-Joachim
172, rue de l'Église
Saint-Joachim, Qc. G0A 3X0

T 418 827-3755
F 418 827-8574
Courriel urbanisme@saintjoachim.qc.ca
Site http://www.saintjoachim.qc.ca

Contenu

Partenaire financier 1
Équipe de réalisation 2
Contenu 3
Liste des principaux acronymes utilisés dans ce document 5
Introduction 6
Mise en contexte et but de l'étude 6
Méthodologie 7
Profil agricole 9
Localisation 10
Statistiques 10
Les paysages agricoles marquants 16
Constats et enjeux 21
Diagnostic 22
La spéculation foncière 22
Les choix alimentaires 22
La relève agricole 23
La cohabitation harmonieuse 25
Les patrimoines 26
Les pâturages et de la biodiversité 27
Que peut-il arriver? 29
Une vision commune 32
La vision stratégique 32
Les objectifs et actions 35
Objectif 1 36
Les actions 36
Objectif 2 37
Les actions 37
Objectif 3 38
Les actions 38
Les méthodes de suivi et d'évaluation 39

LA RÉVISION ANNUELLE 39
LA RÉVISION QUINQUENNALE 39
CONCLUSION 40
BIBLIOGRAPHIE 41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Occupation du territoire agricole de Saint-Joachim 10
Tableau 2: L'utilisation des sols 11
Tableau 3 : Les caractéristiques des fermes 12
Tableau 4 : Les types de production animale 13
Tableau 5 : Les types de production végétale 13
Tableau 6 : Les types de cultures et l'utilisation du sol de la RNFCT (2012) . **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES FIGURES

Figure 1: La localisation et le portrait de la zone agricole 9
Figure 2: Exemple d'une propriété à encadrer par un PIIA 17
Figure 3: Exemple d'une terre en friche 17
Figure 4: Les paysages agricoles marquants 18
Figure 5: Vue #1 vers le fleuve (ave. Royale) 19
Figure 6: Vue #5 vers la RNFCT (ch. Cap-Tourmente) 10
Figure 7: Vue #5 vers l'ancienne ferme Descôteaux 10
Figure 8: Vue #4 vers le fleuve et l'Île d'Orléans (ch. Cap-Tourmente) 10
Figure 9: Vue #3 vers le fleve (rue du Trait-Carré) 10
Figure 10: Vue #2 vers le Mont-Sainte-Anne (Ferme Blondel) 10
Figure 11: Vue #10 vers le fleuve (Les Vieilles Côtes, ave. Royale) 20
Figure 12: Vue #9 vers la Grande Ferme 20
Figure 13: Vue #8 vers la Petite Ferme et le Cap Tourmente 20
Figure 14: Vue #8 vers la Petite Ferme 20
Figure 15: Vue#7 vers l'ancienne ferme Descôteaux (ch. Cap-Tourmente) 20
Figure 16: Vue #6 vers la Petite Ferme (Les Nichoirs) 20
Figure 17: La Grande Ferme 26
Figure 18: Bâtiment du Vignoble Royarnois 27

LISTE DES PRINCIPAUX ACRONYMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

CLD	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
CMQ	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC
MRC	MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
PIIA	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
PMAD	PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RNFCT	RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU CAP TOURMENTE
SADD	SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURALE

INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE ET BUT DE L'ÉTUDE

Au cours de l'année 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec entra en vigueur conformément à la Loi. Cette nouvelle planification territoriale aura des répercussions sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dont fait partie notamment la MRC de la Côte-de-Beaupré et par le fait même, Saint-Joachim. Ainsi, le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC devra être modifié pour correspondre aux nouvelles exigences et nouveaux critères du PMAD. L'entrée en vigueur du SADD entrainera des conséquences sur les municipalités, qui devront aussi adopter des règlements de concordances.

Afin d'augmenter la qualité de planification tant au niveau de l'élaboration du plan d'urbanisme que de la règlementation qui en découle, il est d'une importance capitale de réaliser un diagnostic pour ainsi posséder une connaissance plus approfondie du territoire et assurer un développement durable tout en misant sur les atouts que possède la municipalité.

C'est dans ce contexte que la Municipalité de Saint-Joachim a entrepris la présente étude sur les paysages agricoles dans le but de mieux comprendre et conséquemment mieux planifier son territoire et son développement. Saint-Joachim offrant des paysages exceptionnels, c'est le devoir de la municipalité de les mettre en valeur et de les protéger à travers une planification réfléchie qui cible l'activité primaire de son territoire : l'agriculture. En effet, pour conserver le caractère bucolique de ce type de paysage, il est essentiel d'assurer le maintien des activités qui le façonnent.

La présente étude est basée sur l'adaptation des trois (3) défis soulevés par les élus représentant les 9 municipalités de la MRC et décrits à travers le diagnostic stratégique de la MRC de La Côte-de-Beaupré soit :

- Comment maintenir et développer les activités agricoles durables?
- Comment limiter les pressions d'urbanisation pour préserver les paysages agricoles?
- Comment développer un potentiel agrotouristique à partir du caractère distinctif au plan patrimonial et paysager? (MRC Côte-de-Beaupré, 2012)

À noter que le fait de traiter entièrement de ces questions requerrait d'analyser en détail des aspects économiques et touristiques découlant de ces défis, ce qui dépasse notre cadre d'analyse. Nos efforts seront plutôt concentrés sur l'importance qui doit être accordée aux paysages agricoles pour assurer leur pérennité en sachant que l'agriculture est un des principaux leviers.

Sans agriculture, nous ne posséderions pas ces paysages exceptionnels qui forment le caractère identitaire de la municipalité. Leur protection et leur mise en valeur passent par l'élaboration de pistes d'action qui contribueront directement au développement et à la pérennité de l'agriculture pour ainsi créer un effet direct sur la conservation et la mise en valeur de ces paysages agricoles.

MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps, une Table de concertation composée de13 personnes a été créée. Celles-ci ont été appelées à participer à trois séances de travail qui ont permis de mieux circonscrire les enjeux liés aux paysages agricoles en considérant les différents points de vue, en élaborant une vision d'avenir concertée et identifiant des actions qui répondent à des objectifs à atteindre. D'autre part, la municipalité désirait connaître les contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le but de permettre une meilleure gestion et une intégration harmonieuse des diverses fonctions de son territoire. Mais avant tout, il était primordial de connaître certaines statistiques du domaine de l'agriculture pour diriger plus efficacement les travaux et établir des constats représentatifs.

À cet effet, l'étude met en lumière certaine des caractéristiques du territoire agricole de la municipalité quant à l'évolution du nombre d'exploitants agricoles, aux terres utilisées et celles en location, aux particularités des terres appartenant à la Réserve nationale de faune du cap Tourmente, à la diversité des productions végétales et animales. Un inventaire de quelques paysages agricoles marquants a aussi été réalisé, que ceux-ci soient menacés ou non par le développement résidentiel. À partir de ces éléments d'analyse, des constats et enjeux ont été soulevés afin d'établir un diagnostic directement relié à l'importance de l'agriculture à travers les paysages de la municipalité.

Les membres de la Table de concertation se sont donné une vision stratégique commune et rassembleuse qui sera déclinée à travers des objectifs, des actions et des mesures règlementaires. Une méthode a été établie de manière à évaluer régulièrement l'avancement des actions et s'assurer que les objectifs coïncident toujours aux réalités du milieu.

Le plan qui suit est une synthèse de la méthode utilisée pour arriver à des actions et des mesures règlementaires concrètes qui seront être intégrées lors des règlements d'urbanisme.

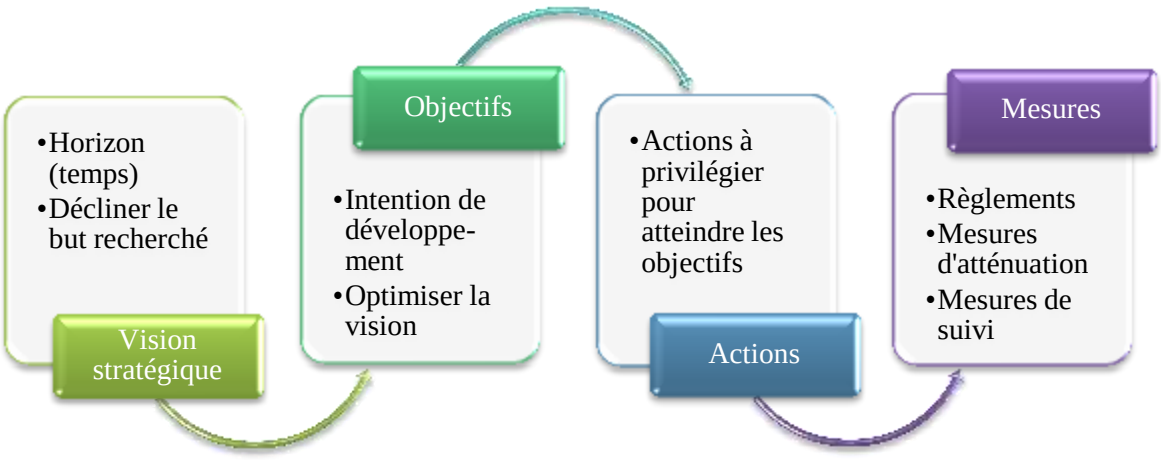

«Qu’est-ce qu’un paysage?

C’est l’âge du pays quand nous y sommes.»

Jean Royer

La Petite Ferme (Cap-Tourmente, Saint-Joachim)

PROFIL AGRICOLE

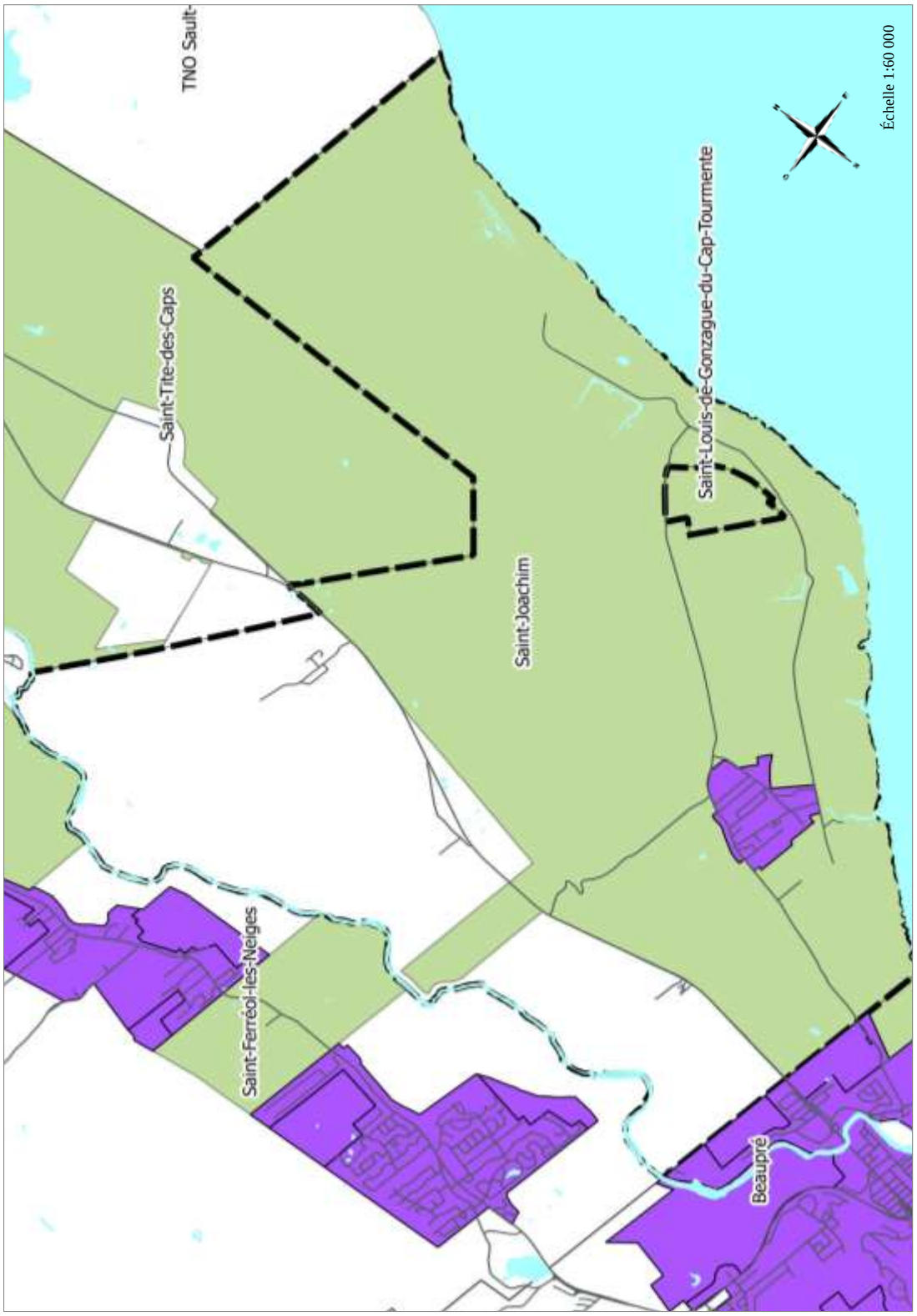

FIGURE 1 : LA LOCALISATION ET LE PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

LOCALISATION

Située sur la Côte-de-Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim possède une superficie de 42,94 km^2 (tableau 1) dont 71%, soit 30.5 km^2, se trouve à l'intérieur de la zone agricole désignée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (figure 1). Il s'agit de l'une des premières municipalités à pratiquer l'agriculture alors que *«Champlain [fait construire] en 1626, la première ferme de la vallée du Saint-Laurent qui devient le «grenier» de Québec en pourvoyant aux besoins de la colonie.»* (Culture & Patrimoine La Côte-de-Beaupré).

Saint-Joachim possède un caractère bucolique qui façonne l'identité même de la municipalité dont ses paysages d'exception, ses nombreux patrimoines et même certains paysages que le PMAD considère comme étant d'intérêt régional et métropolitain.

STATISTIQUES

Cette section présente brièvement le territoire agricole de la Municipalité de Saint-Joachim quant à son importance relativement aux superficies, à l'utilisation du sol, aux caractéristiques des fermes et aux types de production. Ce portrait est tiré des données fournies par le MAPAQ et la MRC.

Tableau 1: Occupation du territoire agricole de Saint-Joachim

	Occupation du territoire	
	Km^2	%
Superficie de la municipalité (km²)	42.94	100%
Superficie de la zone agricole (km²)	30,5	71%
Superficie boisée estimée à l'intérieur de la zone agricole (km²)	17,04	56%
Superficie estimée de la Réserve nationale de faune de cap Tourmente (km²)[1]	14,07	46%

Source : MRC de la Côte-de-Beaupré

Saint-Joachim possède le 2^e plus grand territoire agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré couvrant ainsi 71% de la superficie de la municipalité (tableau 1). L'Ange-Gardien arrive au premier rang avec environ 93%[2] de sa superficie en zone agricole.

[1] La superficie estimée exclut le TNO Sault-au-Cochon et le TNO aquatique.
[2] Données fournies par MRC de La Côte-de-Beaupré

La zone agricole est composée d'une superficie boisée de 17.04km^2, qui représente 40% du territoire de la municipalité et 56% de la superficie de la zone agricole. Il est important de mentionner que la Réserve nationale de Faune du cap Tourmente (RNFCT), située entièrement à l'intérieur de la zone agricole, représente à elle seule 46% de ce territoire. Il s'agit donc d'un avantage du point de vue agricole, car selon M. Simon Bourbeau, adjoint technique aux aires protégées de la RNFCT, 576 ha de terres sont cultivées dont près de 240 ha sont en location sous bail à des agriculteurs locaux alors qu'environ 243 hectares sont entretenus directement par la RNFCT.[3]

Une des particularités qui caractérise le territoire agricole de la municipalité est le taux de location des terres qui était de 65% en 2010 par rapport à 41% en 2007 (tableau 2). On remarque donc une nette augmentation de 51% des locations de 2007 à 2010, soit 141 ha. L'année 2004 n'est pas ici une donnée à considérer, car à cette époque le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'obligeait pas la location de terre sous bail comme c'est le cas depuis 2007. Les données ne seraient donc pas comparables.

Toujours selon le tableau 2, on constate une légère diminution du nombre d'hectares exploités et cultivés de 4% et 9% respectivement entre 2007 et 2010, soit une différence de 30 et 42 hectares. La superficie possédée a connu, pour la même période, une diminution de 43% avec 171 hectares.

Tableau 2: L'utilisation des sols[4]

	Territoire agricole			
	2007	2010	2010/2007	2010/2007 (%)
Superficie exploitée totale (ha)[5]	674	644	-30	-4%
Superficie possédée (ha)	398	227	-171	-43%
Superficie louée (ha)	276	417	+141	+51%
Taux de location	41%	65%	+24%	-
Superficie cultivée (ha)[6]	407	365	-42	-10%

Source : MAPAQ (2012)

[3] Données fournies par le RNFCT (2013)
[4] Les données incluent les hectares de la RNFCT qui sont loués à des agriculteurs et qui ont droit au remboursement du MAPAQ.
[5] Combine les terres en culture et les boisées de fermes
[6] Seulement les terres cultivées, excluant la forêt

Selon les données du MAPAQ (tableau 3), le nombre de fermes est resté relativement stable au cours de la période 2007-2010, passant de 9 à 10 fermes. À titre indicatif, la MRC a pour sa part connu une diminution de 7 fermes au cours de la même période[7].

Le tableau 3 rapporte qu'en 2010, deux fermes (2) effectuaient la transformation de produits agricoles comparativement à trois (3) en 2007. Deux fermes utilisaient un kiosque pour mettre en marché leurs produits en 2010 alors qu'elles étaient quatre (4) à privilégier ce réseau en 2010. Aucune entreprise ne met en marché des produits certifiés biologiques sur le territoire de la municipalité. Pour ce qui est des fermes ayant des activités agrotouristique, la municipalité en compte deux (2) depuis 2007.

Qu'en est-il de l'avenir des fermes sur le territoire en ce qui concerne la relève? En 2007, trois (3) fermes prévoyaient vendre d'ici 5 ans alors qu'en 2010, elles étaient deux (2). De plus, 1 ferme sur 2 dont les propriétaires désiraient vendre en 2010, avait une relève de prévue. L'avenir de l'agriculteur à Saint-Joachim repose donc sur une relève familiale ou non-apparentée qui n'est pas acquise.

Tableau 3 : Les caractéristiques des fermes

	Caractéristiques des fermes (nb)		
	2004	2007	2010
Nombre de fermes	9	10	10
Fermes faisant de l'agrotourisme	n/d	2	2
Transformation à la ferme	n/d	3	2
Kiosque à la ferme	n/d	4	2
Production bio	0	0	0

Source: MAPAQ (2012)

[7] Données fournies par le MAPAQ (2012)

Les productions animales (tableau 4) présentent sur le territoire de la municipalité sont le porc, le bovin de boucherie (vache-veau) et le bovin laitier.

Tableau 4 : Les types de production animale

	La production animale (nbr d'unités animales)		
	2004	2007	2010
Porcs	150 à 200	200 à 250	150 à 200
Bovin de boucherie	93	107	100 à 150
Bovins laitiers	50 à 100	50 à 100	100 à 150

Source: MAPAQ (2012)

On remarque que le nombre de bovins de boucherie et de bovins laitiers a légèrement augmenté au cours des années alors que la production porcine fut relativement stable.

Les productions végétales (tableau 5) ont connu des changements au cours de la période 2004-2010 quant aux superficies et aux types de production.

Tableau 5 : Les types de production végétale

	La production végétale (ha)				
	2004	2007	2010	2010/2004	2010/2004 (%)
Horticulture ornementale	1	23	0	-1	-
Acériculture	22	22	59	+37	+168%
Céréales et protéagineux[8]	137	209	142	-5	-4%
Fourrages	68	95	149	+81	+119%
Pâturages	141	56	46	-95	-67%
Légumes	1	2	1	-	-
Fruits	16	22	25	+9	+56%
Total	386	429	422	+36	+9%

Source: MAPAQ (2012)

[8] Définition : «Protéagineux, Se dit de plantes (soja, pois, etc.) cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon.»

Les superficies en fourrages et l'acériculture ont augmenté de façon marquée soit de 81 et 37 hectares respectivement pour la période 2004-2010. Par contre, la production de céréales et protéagineux[5] a diminué en passant de 209 à 142 ha entre 2007 et 2010 pour ainsi revenir tout près de la superficie enregistrée en 2004 qui était de 137 ha.

Puisque la Réserve nationale de faune de Cap Tourmente occupe 46% de la superficie de la zone agricole, nous présentons au tableau 6 les types de culture pratiqués et l'utilisation du sol. Le but premier de la RNFCT est la protection et la conservation des espèces sauvages et de leur habitat. Ce territoire offre un paysage contrasté par la rencontre du fleuve, des grands marais côtiers de la plaine et de la montagne et comprend une multitude d'habitats qui révèlent une grande diversité d'espèces animales.

Tableau 6 : Les types de cultures et l'utilisation du sol de la RNFCT (2012)

.

Types de cultures	Utilisation du sol (nombre d'hectares)
Céréale grainée	47,8
Culture attrayante[9]	19,8
Friche	37,3
Friche (fauchée)	28,8
Marais côtier	180,4
Naturel	60,6
Pâturage	14,9
Prairie	98,3
Projets Canards illimités	57,2
Abandon	0
Canola	0
Soja	42,15
Maïs	108,3
Total	695,55

Source: RNFCT (2012)

[9] Il s'agit de cultures qui attirent les oiseaux et favorisent la nidification.

Le maïs, la céréale grainée et le soja sont cultivés sur environ 198 ha avec respectivement 108.3, 47.8 et 42.15 ha. Ces superficies sont louées et cultivées par des agriculteurs de la municipalité et de la région. Les autres types de cultures comme les prairies et les cultures attrayantes sont habituellement des champs cultivés par la RNFCT dans l'intention d'optimiser l'habitat général de la faune. Fait important, le choix des cultures ainsi que leur répartition s'effectuent en fonction de la protection de la faune et de la biodiversité et doivent favoriser notamment la venue d'oiseaux.

Dans ce contexte, les responsables du site se réservent le droit de limiter ou refuser certains types de cultures qui ne contribueraient pas à bonifier la faune. Certaines cultures peuvent s'avérer moins intéressantes en raison notamment de l'utilisation d'engrais, de pesticides ou tout simplement de la fréquence des visites dans les champs. Tous ces facteurs peuvent être défavorables à l'alimentation, à la nidification des oiseaux ou à la biodiversité en générale. Selon M. Simon Bourbeau, adjoint technique aux aires protégées à la RNFCT, bien que certaines cultures ne soient pas autorisées, une dérogation pourrait tout de même être accordée si le type de culture proposé avait des effets positifs sur la biodiversité. Dans ces circonstances, une évaluation cas par cas doit être réalisée.

Culture de maïs sur les terres de la RNFCT, Saint-Joachim

LES PAYSAGES AGRICOLES MARQUANTS

Quelque dix (10) paysages agricoles, dont la position géographique est indiquée à la figure 4, font partie de l'inventaire non exhaustif réalisé dans le cadre de cette étude. Si on se fie aux réalités du développement appliqué dans les municipalités périurbaines du Québec, il est raisonnable de penser que les terres agricoles se trouvant à proximité du périmètre urbain sont dans une zone plus propice aux développements, car elles se retrouvent au cœur des activités du village où les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles. À cet effet, il s'avère important d'établir des secteurs prioritaires de développement[10] sur l'ensemble du territoire pour maximiser la rentabilité des infrastructures municipales et réduire les pressions de développements résidentielles en zone agricole.

LA CLÉ POUR MINIMISER LES PRESSIONS DE DÉVELOPPEMENT AUTRE QU'AGRICOLE EST ET DYNAMISER LA ZONE AGRICOLE.

On considère aussi l'avenue Royale et le chemin du Cap-Tourmente faisant entièrement partie d'un parcours patrimonial qui regorge de paysages de qualité exceptionnelle. Des photos correspondant aux points vues démontrent relativement bien les divers paysages, mais il n'égale en rien le fait de les voir en personne. De plus, certains endroits de la RNFCT dont les marais représentent des paysages à ne pas manquer. D'ailleurs, *«la réserve a été reconnue comme zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar en 1981, soit le premier site à obtenir cette reconnaissance en Amérique du Nord»* (Gouvernement du Canada, 2013).

Ainsi, de manière subjective, les numéros 1 à 4 et 10 pourraient subir certaines pressions et être menacés par le développement autre qu'agricole au cours des prochaines années pour l'un ou l'autre des critères suivants ou une combinaison d'entre-eux:

- Une vue sur les champs cultivés;
- La proximité du territoire municipalisé (aqueduc, égout, parcs et espaces verts, autres activités).
- Des panoramas exceptionnels;
- La géomorphologie des terrains;
- L'accessibilité de certaines terres au fleuve St-Laurent;

[10] Ces secteurs prioritaires de développement ne sont pas traités en détail dans l'étude, mais le seront dans le plan d'urbanisme.

Les paysages 5 à 9 ne sont pas considérés comme étant menacés par le développement, car en se retrouvant entièrement sur le territoire de la RNFCT, ils bénéficient d'un statut de protection particulier qui collabore au maintien des paysages et assurent aux visiteurs (marcheurs, cyclistes, etc) un contact direct avec la nature et l'agriculture. Le tourisme de Saint-Joachim étant essentiellement basé sur le circuit qui longe les terres de la RNFCT, il devient donc nécessaire de le préserver pour conserver sa vocation. Les paysages ciblés au numéro 1 et 2 appartiennent à des particuliers, mais l'indisponibilité des terrains en bordure des voies d'accès laisse très peu de possibilités à l'implantation de nouvelles constructions. Pour ces raisons, les pressions de développement sont donc considérées comme étant minimes.

Figure 2: Exemple d'une propriété à encadrer par un PIIA

Selon la caractérisation et l'évaluation des paysages réalisés par la Table de concertation sur les paysages sur la Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, certain de ces paysages peuvent être dépréciés notamment par *«la perte d'accès au fleuve et les nouveaux développements éliminant les traces des paysages anciens* [et par le fait même], *les vues au fleuve»* (Table de concertation sur les paysages Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, 2012).

L'entretien général de certains bâtiments (figure 2) peut parfois altérer les paysages en raison notamment de l'architecture, des matériaux utilisés ou de l'implantation d'accessoires sur le terrain qui ne correspondent pas au patrimoine avoisinant. L'absence d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) sur ces parcours rend la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti difficile. Une détérioration de ce patrimoine entraine inévitablement une diminution de la qualité des paysages. Il devient donc important de les protéger dans le but de faire ressortir les traits historiques marquants pour les paysages. Des zones laissées en friche peuvent aussi diminuer la qualité paysagère du territoire et nuire aux productions avoisinantes par, entre autres, la prolifération de mauvaises herbes ou l'inondation de terres par un mauvais entretien des cours d'eau et des fossés. La figure 3 illustre bien les impacts que les friches peuvent avoir sur les paysages et les percées visuelles au fleuve.

Figure 3: Exemple d'une terre en friche

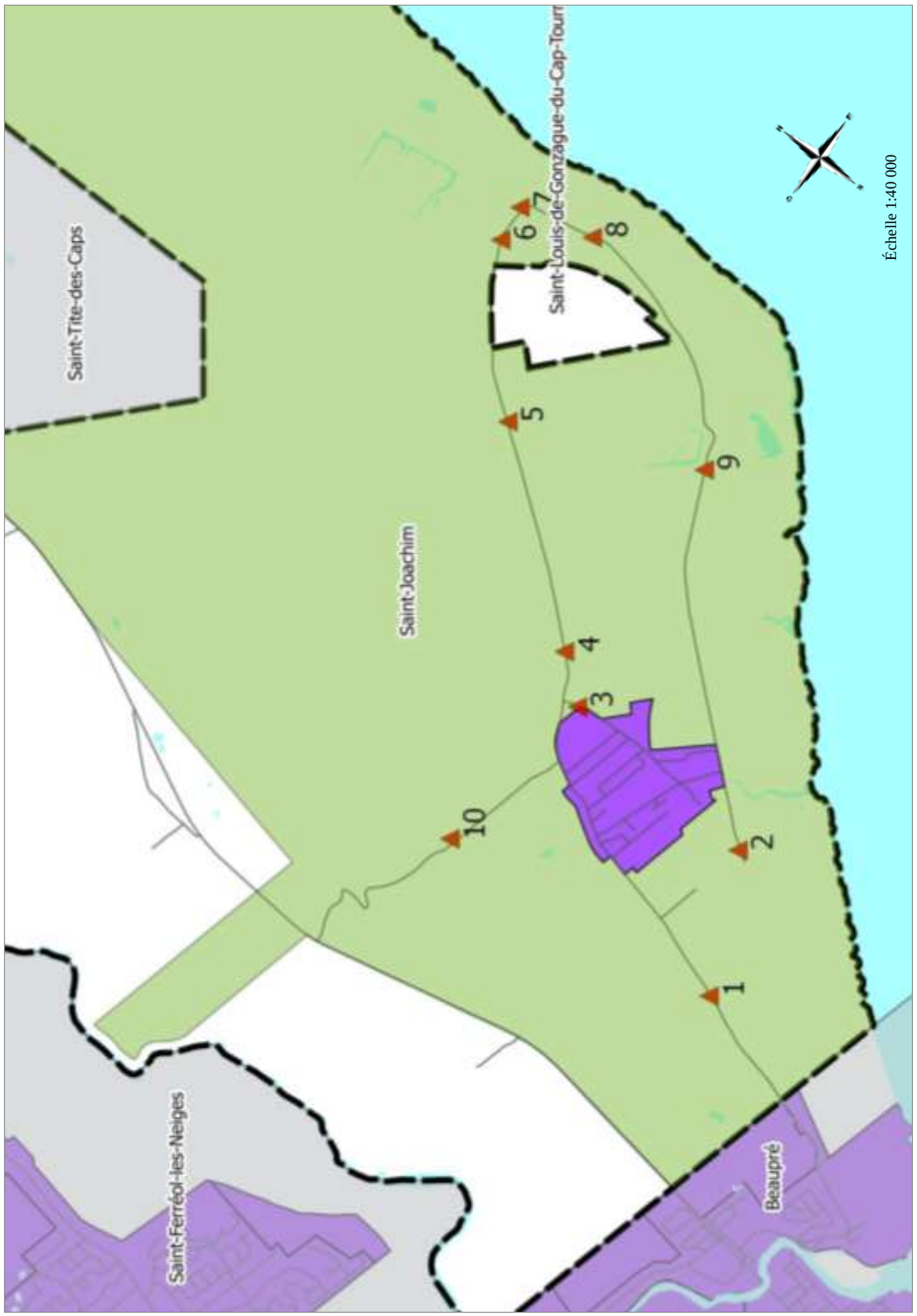

FIGURE 4 : LES PAYSAGES AGRICOLES MARQUANTS

LES PAYSAGES AGRICOLES MARQUANTS

Figure 5:Vue #1 vers le fleuve (ave. Royale)

Figure 6: Vue #2 vers le Mont-Sainte-Anne (Ferme Blondel)

Figure 7: Vue #3 vers le fleuve (rue du Trait-Carré)

Figure 8: Vue #4 vers le fleuve et l'Île d'Orléans (ch. Cap-Tourmente)

Figure 10: Vue #5 vers la RNFCT (ch. Cap-Tourmente)

Figure 9: Vue #5 vers l'ancienne ferme Descôteaux

LES PAYSAGES AGRICOLES MARQUANTS

Figure 11: Vue #6 vers la Petite Ferme (Les Nichoirs)

Figure 12: Vue #7 vers l'ancienne ferme Descôteaux (ch. Cap-Tourmente)

Figure 13: Vue #8 vers la Petite Ferme

Figure 14: Vue #8 vers la Petite Ferme et le Cap Tourmente

Figure 15 : Vue #9 vers la Grande Ferme

Figure 16: Vue #10 vers le fleuve (Les Vieilles Côtes, ave. Royale)

CONSTATS ET ENJEUX

Les données illustrées précédemment font apparaître différents constats et soulèvent des enjeux reliés à l'état général de l'agriculture sur le territoire. Voici donc une synthèse de ces principaux constats et enjeux :

1) La zone agricole est importante et compose 71% de la superficie de la municipalité, soit 30.50 km^2 des 42.94 km^2;

2) Plus de la moitié de la zone agricole est boisée (56%), soit une superficie de 17.04 km^2;

3) 46% de la superficie de la zone agricole fait partie de la RNFCT avec 14.07 km^2;

4) Au cours de la période 2007-2010, la superficie de la zone agricole exploitée a diminué de 4%, passant de 674 à 644 ha, soit une diminution de 30 ha;

5) C'est ainsi qu'en 2010 65% des superficies exploitées étaient louées comparativement à 41% en 2007, soit une augmentation de 24%;

6) La superficie cultivée a diminué de 10% au cours de la période 2007-2010, passant ainsi de 407 à 365 ha.

On assiste donc à une diminution de la superficie totale exploitée, de la superficie cultivée et de la superficie possédée par les agriculteurs. Une augmentation de la superficie des terres en location est aussi observée;

7) Le nombre de fermes n'a pas changé entre 2007 et 2010 (10 fermes) alors qu'on en comptait une de moins en 2004 (9 fermes);

8) Une ferme sur deux n'a pas de relève de prévue;

9) On ne constate pas de changements importants dans les productions animales, mais bien une certaine stabilité;

10) Du côté des productions végétales, on constate aussi une certaine stabilité en termes de superficies totales cultivées pour la période 2007-2010, alors qu'on assiste à une légère augmentation de 2004-2010. Par ailleurs, des changements sont constatés dans l'évolution des types de productions :

- Les pâturages ont laissé la place à la production de fourrages.
- L'exploitation acéricole a augmenté de façon significative (+37 ha) entre 2004 et 2010.
- La superficie consacrée aux fruits a légèrement augmenté passant de 16 ha en 2004 à 25 ha en 2010.
- L'horticulture ornementale a complètement disparu en 2010 alors que l'on comptait 23 ha cultivés en 2007.

DIAGNOSTIC

LA SPÉCULATION FONCIÈRE

La spéculation foncière est un phénomène qui influence grandement le développement de la zone agricole partout au Québec. Ce phénomène peut se traduire par *«[une] valeur [des terres agricoles] sur le marché foncier[qui] n'est plus en rapport avec leur potentiel agricole, mais avec leur potentiel d'urbanisation»* (Bacchialoni, 2001). Cette compétition pour l'achat des terres nuit à l'agriculture, à sa pérennité et minimise les possibilités de développement agricole tant au niveau des nouveaux entrepreneurs qu'au niveau de fermes qui ont une volonté d'expansion. Par ailleurs, les répercussions sur le territoire agricole peuvent se traduire par l'une ou l'autre ou plusieurs des situations suivantes :

- Une augmentation des terres non cultivées et de celles en friche;
- L'augmentation du coût d'achat des terres et par le fait même, des difficultés d'accès à la propriété aux agriculteurs et de rentabilité;
- L'augmentation des taxes municipales,
- Un territoire de plus en plus dévitalisé.

Pour l'instant, les pressions pour le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité sont plutôt marginales. Mais le phénomène n'en est pas moins préoccupant pour autant étant donné que la superficie totale exploitée diminue et que la superficie en location augmente. Il est donc nécessaire de prioriser une réflexion sur le sujet, notamment en ce qui a trait à la mise en place de mesures incitatives pour permettre à des agriculteurs de cultiver les terres sur le territoire de la municipalité. Une telle réflexion permettra de prévenir une telle situation et être préparée à faire face aux diverses situations lorsque la spéculation foncière se fera sentir en proposant des solutions efficaces et adaptées.

LES CHOIX ALIMENTAIRES

La population est de plus en plus interpellée par diverses publicités en ce qui concerne l'achat et la consommation des produits alimentaires du Québec. Selon une récente étude menée par la Banque de développement du Canada *(Planifier votre croissance. Cinq tendances de consommation qui changent la donne. Octobre 2013)* sur les tendances de consommation qui auront une incidence sur les habitudes d'achat, la tendance la plus puissante est le désir d'acheter localement. Les raisons qui peuvent motiver cet achat local par les consommateurs sont les suivantes :

- Soutenir l'économie locale;
- Encourager les agriculteurs de la région et contribuer à la pérennité des fermes;
- Créer des emplois locaux;

- Respecter l'environnement (la distance à parcourir pour nos produits est moindre et contribue à réduire l'empreinte écologique).

Cette tendance de consommation est aussi influencée par :

- Le réflexe santé des consommateurs qui s'exprime par «Mieux s'alimenter et manger frais».
- Réduire sa consommation d'emballage;
- Créer des liens de proximité avec les agriculteurs et s'informer sur leurs produits;

Cette tendance à consommer local et sainement a aussi pour effets de :

- Maintenir une biodiversité agricole;
- Assurer le maintien des terres en cultures;
- Favoriser la relève agricole;
- Contribuer à l'augmentation du nombre d'hectares en culture et de diminuer les terres non cultivées ou laissées à l'abandon;
- Réduire les pressions liées aux développements autres qu'agricoles;

Ce mouvement de changements dans les habitudes de consommation de la population a aussi des effets positifs sur les paysages agricoles, car l'agriculture est directement valorisée. De plus, il permet notamment aux agriculteurs et agricultrices de la région de vivre de leur passion en cultivant la terre, en produisant des aliments sains tout en permettant à l'agriculture de jouer un rôle actif et positif pour l'occupation dynamique du territoire.

Cette propension à l'achat local peut et doit être favorisée au sein de la municipalité de Saint-Joachim. C'est ainsi que nos concitoyens et concitoyennes pourraient développer l'habitude d'acheter certains aliments directement chez les agriculteurs à même les kiosques à la ferme ou ceux installés à des points stratégiques sur le territoire de la municipalité et de la MRC, via les marchés publics et/ou par internet. Ils pourraient aussi exiger des détaillants en alimentation, plus de produits locaux, du terroir et du Québec.

LA RELÈVE AGRICOLE

Autrefois, céder ses terres aux générations futures faisait partie des mœurs des agriculteurs. Mais la situation a évolué et le transfert familial de l'entreprise n'est plus le mode unique puisque la vente à des étrangers (non apparentés) se voit de plus en plus. On constate aussi que la relève agricole est souvent plus âgée qu'autrefois (± 45 ans)[11]. Il n'est pas étonnant de constater que le sujet devient de plus en plus préoccupant et très fréquemment discuté à l'occasion de différentes

[11] La source de cette référence provient d'agriculteurs présents sur la Table de concertation des paysages agricoles, à qui leur aide et leur connaissance sont sollicitées lorsque de nouveaux agriculteurs désirent débuter ou reprendre une entreprise agricole.

rencontres. Les agriculteurs ne peuvent plus s'appuyer sur le fait que leurs enfants reprendront les rênes de l'entreprise familiale un jour. Dans la municipalité, comme nous l'avons vu précédemment, une ferme sur deux avait une relève prévue en 2010. C'est dans ce contexte que «*selon un sondage mené auprès de 600 agriculteurs […] certains d'entre-eux accepteraient de vendre leur ferme à un prix moindre que celui du marché pour assurer le transfert de leur entreprise à la relève*» (UPA). Nous devons considérer ce phénomène avec attention afin d'assurer sur le territoire de la municipalité, une relève agricole de qualité et en nombre suffisant.

Plusieurs facteurs font que plusieurs jeunes issus ou non de milieu agricole hésitent à reprendre une ferme aujourd'hui, notamment :

- L'exil dans les grandes villes, souvent pour étudier et y décrocher un emploi;
- Les exigences du travail d'agriculteur (physique, psychologique, stress financier, etc.);
- La recherche d'une qualité de vie différente de ce qu'on connut les générations antérieures;
- L'importance de la famille, des amis et des loisirs;
- Mauvaise presse faite de l'agriculture (pollution, odeur, OGM, etc.)
- Les besoins d'une solide formation;
- L'investissement nécessaire élevé (achat de fond de terre, machineries, bâtiments) et le recours au financement et à l'endettement.

Pour contrer ces difficultés de démarrage d'une entreprise agricole, certains devront opter pour la location de terres avec possibilité d'achat à long terme. La possibilité pour plusieurs agriculteurs de se regrouper pour former une COOP et ainsi posséder et utiliser de la machinerie en commun peut aussi être une option avantageuse. Donc, différentes formes d'accès à la propriété et au financement doivent être mises de l'avant de manière à encourager la relève de tous âges et de toutes provenances.

Bref, avec un nombre de fermes relativement stable, il peut être intéressant et structurant d'innover en repensant les différents types de cultures. Afin d'assurer une occupation active et complète du territoire agricole de la municipalité, il peut être intéressant et structurant d'accueillir des entreprises sur de petites parcelles avec de nouvelles productions animales et végétales et même de ramener dans les champs des cultures patrimoniales et ancestrales.

LA COHABITATION HARMONIEUSE

Contrairement à la réalité vécue autrefois par les agriculteurs, ils se retrouvent minoritaires dans le monde rural d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas tellement leur moins grande représentativité qui interpelle la cohabitation en milieu rural, mais plutôt les activités de production d'une agriculture industrielle à grande échelle. L'incompatibilité des usages et l'augmentation de la population en milieu rural sont des facteurs qui peuvent avoir nui aux développements agricoles en général. Au cours des dernières décennies, l'agriculture est souvent au cœur de conflits en raison notamment des bruits, de la présence d'équipements agricoles sur les routes, des odeurs reliées à l'entreposage des déjections animales et leur épandage dans les champs. Elle peut aussi être la cible de tensions et de controverses environnementales, souvent causer par l'épandage d'engrais chimique ou organiques et d'herbicides à proximité des cours d'eau[12].

Face à cette situation, la COOP fédérée a produit en 2012, un guide de bon voisinage qui intègre le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ainsi, «*être socialement responsable, c'est impliquer ses parties prenantes. Il s'agit par divers moyens, de comprendre leurs préoccupations, de considérer leurs opinions et leur rendre des comptes. La communication est un élément clé de ce processus*» (La Coop fédérée, 2012). L'absence de communication et une information inadéquate peuvent rapidement créer un climat d'affrontement et rendre malsaine la cohabitation au sein d'une population. C'est pourquoi il devient important de prévenir ces situations et d'en atténuer les effets en priorisant une approche de sensibilisation citoyenne et des moyens de diffusions de l'information efficace afin d'obtenir une cohabitation harmonieuse.

Ce type d'approche doit impérativement être entériné par la municipalité en collaboration avec les agriculteurs. La rédaction d'un guide de bon voisinage peut être réalisée et diffuser par la gestion des droits de mutation ou lors de l'émission de permis de construction.

Une bonne planification du territoire demeure un élément primordial à considérer pour éviter les conflits d'usages. Ainsi, une analyse de la compatibilité des usages lors de l'élaboration du plan d'urbanisme en considérant, plus particulièrement, l'effet de réciprocité concernant les distances séparatrices, peuvent diminuer les tensions au sein d'une communauté. Malheureusement, la Municipalité de Saint-Joachim ne possède actuellement pas d'outils pouvant collaborer à ce type d'intervention.

[12] MRC Côte-de-Beaupré- RCI#174 art. 6. La culture du sol à des fins d'exploitation agricole est permise à la condition de conserver une bande minimale de végétation de 3 m dont la largeur est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux; de plus, s'il y a un talus et que le haut de celui-ci se situe à une distance inférieure à 3 m à partir de la ligne des hautes eaux, la largeur de la bande de végétation à conserver doit inclure un minimum d'un mètre sur le haut du talus.

LES PATRIMOINES

La municipalité de Saint-Joachim est riche en histoire. Il n'est pas étonnant d'y retrouver de nombreux patrimoines tous aussi riches les uns des autres. Le patrimoine agricole de Saint-Joachim se fait sentir à travers plusieurs autres patrimoines qui façonnent les paysages :

- Patrimoine bâti;
- Patrimoine culturel;
- Patrimoine archéologique;
- Patrimoine humain;
- Patrimoine historique.

Chacun de ces patrimoines est directement lié aux racines agricoles de la municipalité et collabore à la beauté de ces paysages. La Grande Ferme (figure 17), considérée comme étant «*l'une des premières exploitations agricoles de la Nouvelle-France*» (Guimont, 1996) et la première ferme d'élevage dans la Vallée du Saint-Laurent, est reconnue comme étant un centre d'interprétation du patrimoine qui contribue à mettre en valeur l'histoire et les paysages agricoles de la municipalité.

En 2002, la MRC et le Centre local de développement (CLD) ont conjointement procédé à l'inventaire du patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré. On peut constater que la municipalité possède un patrimoine bâti riche qui reflète le passé agricole. C'est ainsi que presque la majorité des bâtiments inventoriés possède une valeur patrimoniale supérieure, forte ou exceptionnelle (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2002). Ces bâtiments font partie des paysages agricoles et doivent être protégés. Certaines granges, hangars ou entrepôts agricoles, aujourd'hui inoccupés, possèdent un potentiel agrotouristique intéressant. La réfection de certains bâtiments à vocation agricole pourrait être une opportunité intéressante notamment pour la relève.

Figure 17: La Grande Ferme

Source: Le centre d'initiation au patrimoine - La Grande Ferme (Photo d'archives)

IL EST IMPORTANT QUE LE PASSÉ PUISSE TRANSCENDER LE TEMPS ET VOYAGER À TRAVERS LES PAYSAGES DE FAÇON À NE PAS OUBLIER SES ORIGINES.

À titre d'exemple le Vignoble Royarnois (figure 18), ayant fermé ses portes depuis déjà quelques années maintenant, n'a toujours pas fait l'objet d'une réaffectation. Par contre, les vignes ainsi que les bâtiments sont entretenus et certaines terres sont sous location avec des agriculteurs de la région. Plusieurs projets agricoles pourraient être réalisés à l'intérieur de ces bâtiments sans toutefois en modifier l'affectation principale. Il est nécessaire d'attribuer un statut particulier à ce type de regroupement de bâtiments tant du point de vue patrimonial qu'agricole.

Figure 18: Bâtiment du Vignoble Royarnois

LES PÂTURAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les pâturages contribuent de façon positive aux paysages agricoles. Ils offrent des terres avec des herbes relativement courtes qui permettent de diminuer la propagation de mauvaises herbes et offrent, notamment aux oiseaux de proie, un espace propice à leur réinsertion dans notre paysage (Balent G., 1998). Stéphane Turgeon, Superviseur des aires protégées à la RNFCT explique que certaines espèces d'oiseaux menacés ou susceptibles de l'être pourraient élire domicile sur le territoire grâce aux effets positifs du pâturage. Les pâturages permettraient à certaines espèces en péril telles que le Goglu des prés, la Sturnelle des prés et le Bruant des prés de revenir s'installer sur ces terres. «*Le pâturage est perçu comme un outil potentiel de préservation de l'environnement* [dont le but premier est] *d'assurer le maintien de la biodiversité et l'intégrité des paysages pastoraux et herbagers*» (Balent G. et al, 1998). Il permet l'accroissement de plantes indigènes et par le fait même, le contrôle de plantes considérées comme étant envahissante (ex. la berce du Caucase).

Source: La Terre de chez nous

Nonobstant, un pâturage bien contrôlé évite un piétinement excessif qui peut affecter les rives et créer de l'érosion. Il est donc important *«d'éloigner les troupeaux des cours d'eau et des bandes riveraines et d'éviter de laisser le sol à nu»* (Bédard, 2007) de manière à minimiser le ruissellement de toxines néfaste pour les cours d'eau. Les pâturages offrent une méthode simple et efficace pour préserver les paysages tout en aidant à la création d'une biodiversité riche qui contribue à la protection de l'environnement.

Voici donc une synthèse des différents constats et enjeux discutés lors des rencontres de la Table de concertation sur les paysages agricoles. Ceux-ci ajoutent complémentent et enrichissent les constats et les enjeux présentés précédemment.

- Difficulté à accéder aux terres en arrière lot avec l'équipement agricole par les voies d'accès actuelles (résidentielle-agriculture);
- Ressources et intervenants pratiquement inexistants. On dénote un besoin d'encadrement et d'accompagnement grandissant notamment en ce qui a trait à la relève agricole. La possibilité qu'un professionnel en agroalimentaire soit engagé, au sein de la MRC, pour contribuer au développement agricole individuel ou collectif devient une priorité pour l'ensemble des agriculteurs;
- Peu de représentants des municipalités lors d'assemblées concernant l'agriculture pour notamment appuyer et supporter les démarches des producteurs;
- Inondation de terres en raison de ponceaux mal ou pas entretenus adéquatement. (train, municipal);
- L'importance de l'implication de la Réserve nationale de faune du cap Tourmente;
- Se servir de la zone agricole comme carte de visite (caractère distinctif);
- Forte qualité paysagère (particularité de Saint-Joachim);
- Peu de tourisme agroalimentaire présent sur le territoire;
- Aucune obligation de cultiver les terres de la part des propriétaires fonciers (terres en friches);
- Inviter les citoyens à participer davantage aux activités agricoles et les informer sur certains aspects de la profession agricole afin de combler un certain manque de connaissances sur ce qu'est l'agriculture et son importance;

- La spéculation foncière ainsi que les pressions sur le développement résidentiel sont grandissantes;
- L'importance de l'éducation (initiation à l'agriculture);

- Cohabitation difficile entre l'usage agricole et résidentiel relativement aux odeurs dues à l'épandage;
- La population est vieillissante;
- La relève est plus âgée qu'autrefois (+45 ans);
- L'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine agricole notamment à La Grande Ferme ainsi que le site de l'ancien vignoble Royarnois;
- Peu d'incitatifs à la consommation de produits locaux.

La déclinaison des constats et enjeux a permis à la municipalité et ses élus de mieux comprendre les réalités du milieu et ainsi permettre de proposer certains correctifs pour des situations et des cas pouvant être réglés ou du moins, atténués grâce au pouvoir règlementaire. Certains enjeux sont directement liés à la confrontation entre l'usage agricole et l'usage résidentiel qui lorsque côtoyé dans des conditions plus ou moins bien encadrées, peuvent devenir difficile à gérer. Nous verrons donc plus loin dans le rapport, les objectifs, les actions et les mesures règlementaires qui ont été retenues.

QUE PEUT-IL ARRIVER?

La diminution ou la perte des activités agricoles sur l'ensemble du territoire se résumerait par des impacts directs sur les paysages tels que:

- La perte du panorama et des percées visuelles de grande qualité paysagère;
- Augmentation du nombre d'hectares en friche;
- La diminution du vélotourisme;
- La mise en péril du caractère identitaire du territoire et de son patrimoine;
- Une modification important de la biodiversité;
- L'augmentation de la propagation de mauvaises herbes et de plantes envahissantes dans les champs en culture.

Nous pouvons déjà constater les effets négatifs de la diminution de l'agriculture relativement aux percées visuelles sur le Fleuve St-Laurent. Lors des rencontres, il a été mentionné à plusieurs reprises que les plantes et les arbres qui poussent sur les berges du fleuve devenaient de plus en plus présents pouvant causer une diminution considérable de la qualité paysagère. Il est vrai qu'autrefois, l'importance de l'agriculture et du pâturage sur le territoire contribuait au contrôle de cette végétation. Par ailleurs, la RNFCT possède actuellement un programme d'entretien des arbres en bordure des berges en procédant à de la coupe sélective et de l'élagage. Cet entretien régulier permettra aux percées visuelles de conserver tous leurs attributs. Toujours dans le respect de la faune, les arbres morts seront laissés en place, car ils apporteront la nourriture à

certains oiseaux, dont le Pic-bois. Fait intéressant, une portion des berges du fleuve possèdent une cohorte d'arbres centenaires qui ajoute une plus-value aux paysages.

Force est de constater que les éléments reliés à la conservation et la mise en valeur du patrimoine agricole, à la cohabitation harmonieuse ainsi qu'aux activités de développement sont au cœur des préoccupations. La municipalité doit, en collaboration avec les divers acteurs et lorsque possible, planifier la réaffectation de bâtiments agricoles de manière à intégrer les notions de développement durable selon les principes du SADD tout en déployant des modes de diffusion de l'information efficaces aux citoyens sans oublier l'importance de la sensibilisation.

«La véritable richesse d'une planète est dans ses paysages, dans le rôle que nous jouons dans cette source primordiale de civilisation :

L'agriculture»

Frank Herbert, Cycle de Dune, Tome 1 : Dune

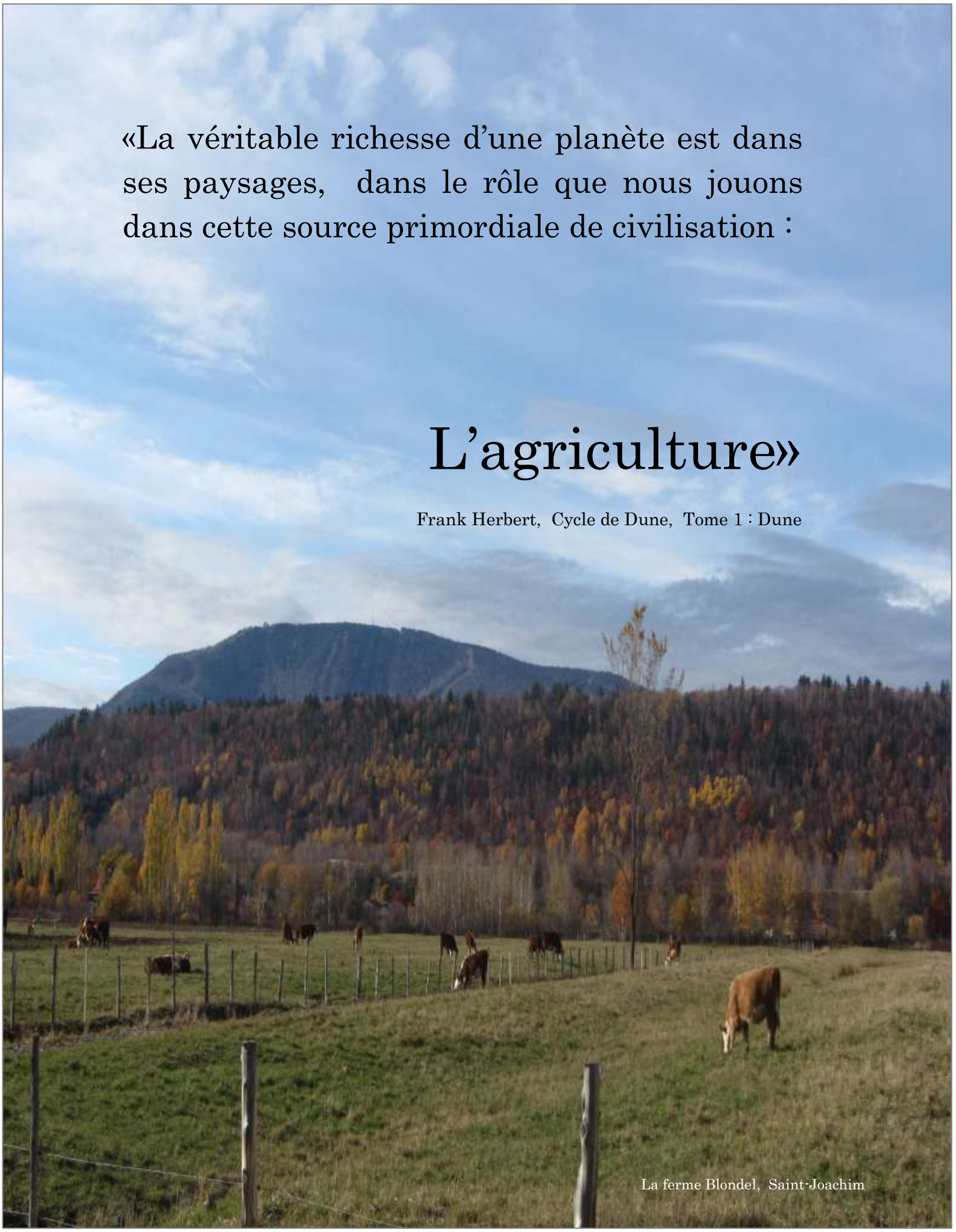

La ferme Blondel, Saint-Joachim

UNE VISION COMMUNE

LA VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique doit agir comme un guide qui tend vers la réalisation d'un but commun. À cet effet, le guide à la prise de décision du MAMROT nous suggère une définition relativement complète de la vision stratégique :

«La vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité»[13].

La vision élaborée par les acteurs présents lors des rencontres de la Table de concertation sur les paysages agricoles, devait être basée sur les divers éléments qui permettent à la Municipalité de Saint-Joachim de se distinguer sur la base de son passé, son présent et son futur. Lors des discussions, certains aspects devenaient prioritaires à inclure dans cette vision. Les principes mis en évidence et présenté ci-dessous représentent une vision déconstruite, mais concertée des paysages agricoles.

- Baser la vision sur l'importance du **patrimoine** (le patrimoine comme marque de commerce);
- L'importance de **sensibiliser** les citoyens (principalement les nouveaux arrivants);
- Être une municipalité **innovatrice** dans ces actions et mesures mise en place pour valoriser, protéger et mettre en valeur l'agriculture et ses paysages;
- Être la région **patrimoniale agricole et bucolique**;
- Assurer la viabilité de l'agriculture;
- Conserver la vocation et la beauté naturelle du territoire;
- Augmenter le nombre de **terres en culture et le pâturage**;
- Favoriser la communication entre les agriculteurs;
- Conserver la contiguïté des terres agricoles;
- Agir comme **gardien du passé**;
- Minimiser les interventions sur le milieu agricole;
- Agriculture champêtre et ancestrale;
- **Diversité** agricole;

[13] Guide La prise de décision en urbanisme, Outil de planification, Vision stratégique. Site Internet : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/. Consulté le 4 février 2013.

- Une municipalité proactive et à l'affût des éléments qui peuvent la distinguer des autres municipalités (ex. programme pour protéger les paysages agricoles notamment proposé par le MAPAQ à l'intérieur du Programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (devenir l'instigateur et appuyer la mise en œuvre de ces programmes);
- Effectuer un retour aux sources en ramenant des légumes ancestraux, des **arbres fruitiers** (**verger**) ou autres cultures de petits fruits (fraises) qui faisaient la distinction de Saint-Joachim autrefois, notamment à la ferme des Coteaux;
- Reconnu pour ses projets pilotes (de nouvelle manière de cultiver);
- Promouvoir et encourager l'agriculture;
- Être plus proactif dans les communications;
- Amener les gens à côtoyer plus d'activités réalisées à Saint-Joachim notamment à la Grande Ferme et rendre plus accessible l'agriculture à la population;
- Envisager la possibilité d'effectuer un parcours basé sur les paysages agricoles;
- Devenir un territoire expérimental pour les écoles d'agriculture;
- Intéresser les **jeunes** à l'agriculture et amener de nouveaux agriculteurs;
- Attirer et garder les jeunes à Saint-Joachim;
- **La collectivité comme alliée** aux projets agricoles (sentiment d'appartenance);
- Mise en valeur de chacune des productions agricoles;

Ainsi, la vision de la Municipalité de Saint-Joachim met l'accent sur la protection, la conservation et la mise en valeur des paysages agricoles dans un avenir plus ou moins rapproché. Il s'agit de la vision commune des différents acteurs du milieu, soit d'aménager et de développer la zone agricole. De plus, les principales valeurs qui lient la vision stratégique sont mises en évidence à travers cette dernière.

Vous trouverez, à la page suivante, la vision stratégique élaborée par les acteurs du milieu lors des diverses rencontres avec les membres de la Table de concertation des paysages agricoles. Cette vision est entérinée par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim et sera reprise intégralement lors de l'élaboration du prochain plan d'urbanisme.

En 2030, Saint-Joachim sera reconnue comme une Municipalité gardienne de ses nombreux patrimoines et de ses racines, innovatrice et proactive dans la mise en valeur des paysages et des activités agricoles sur son territoire.

LE PATRIMOINE AGRICOLE sera visible et partie prenante de la fierté collective sur l'ensemble du territoire. Il sera reconnu comme un levier essentiel à notre développement. Les actions et les mesures mises en place par la Municipalité et les acteurs du milieu favoriseront sa reconnaissance et son rayonnement.

LA PROTECTION du patrimoine agricole, sa **MISE EN VALEUR** et sa **PÉRENNITÉ** seront assurées par la collectivité; des gens impliqués, fiers et sensibilisés à l'agriculture durable et rentable et qui soutiennent ses artisans de la terre. Les sols disponibles à vocation agricole seront majoritairement cultivés, gage d'un paysage agricole qui fait la fierté et la distinction de Saint-Joachim et de la Côte-de-Beaupré.

COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL pour des agriculteurs de tous âges, innovateurs et tournés vers de nouvelles méthodes de production et de nouveaux modèles d'affaires axés sur la multifonctionnalité. Ils cultiveront et feront l'élevage de variétés et d'espèces végétales et animales anciennes et nouvelles dont les produits composeront une offre alimentaire locale diversifiée et de qualité.

UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE qui maximise la cohabitation harmonieuse entre les diverses fonctions, qui mise sur les attraits du milieu tout en priorisant un retour aux sources grâce à une harmonisation des bâtiments actuels et futurs. La municipalité poursuivra sa mission de procurer aux citoyens et citoyennes une qualité de vie basée sur le développement d'un sentiment d'appartenance propre au territoire.

LES OBJECTIFS ET ACTIONS

Maintenant que les principaux enjeux du territoire lié à l'agriculture ainsi qu'à ses paysages sont connus et qu'une vision d'avenir a été élaborée, il est possible d'exprimer les objectifs et les actions qui contribueront à réaliser le projet.

Les objectifs représentent des engagements et des cibles à atteindre qui seront réalisés grâce, entre autres, à des actions et mesures règlementaires. Ils ont été élaborés dans le but d'optimiser la vision et de concrétiser l'étude en intégrant notamment certains éléments règlementaires qui favoriseront les activités agricoles sur le territoire.

En ce qui a trait aux différentes actions, il faut mentionner que certaines d'entre-elles ne peuvent découler uniquement d'une initiative municipale faute de ressources financières et d'effectifs. Lorsque ces actions sont d'intérêt régional, elles seront communiquées à la MRC de La Côte-de-Beaupré ou à tout autre organisme pertinent. À cet effet, le soutien de la MRC et du CLD sera nécessaire pour mener à bien certaines actions.

Vigne du Vignoble Royarnois, Saint-Joachim

OBJECTIF 1

Conserver, protéger, mettre en valeur et diversifier ses paysages agricoles et ses patrimoines archéologiques, culturels et bâtis tout en favorisant le retour de certaines espèces d'oiseaux en péril.

LES ACTIONS

1) Encourager les jachères florales (positif pour la biodiversité et les paysages);

2) Étudier la possibilité d'imposer une surtaxe sur les terres agricoles non cultivées ou laissées en friche. Cet élément a aussi été soulevé lors de la consultation publique sur le projet de Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC Côte-de-Beaupré[14];

3) Augmenter le pâturage sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un attrait intéressant du point de vue touristique et un moyen à privilégier pour faire revenir certaines espèces d'oiseaux en péril. (S'inscrit dans les objectifs de la Réserve nationale de faune du cap Tourmente);

4) Mettre en valeur et préserver les paysages exceptionnels grâce à la mise en place de projets d'aménagement, de haltes, de servitudes de vues volontaires suite à une motivation citoyenne, etc.;

5) Densifier le périmètre urbain;

6) Lors de l'émission de permis, préciser à l'intérieur du document à signer l'obligation des propriétaires face aux découvertes archéologiques contenue dans la Loi sur le patrimoine culturel;

7) Adopter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur l'avenue Royale et le chemin du Cap-Tourmente;

8) Envisager la possibilité de citer certains bâtiments d'intérêt patrimonial. Proposer des simulations visuelles pour permettre une intégration appropriée des projets proposés afin de mesurer leurs impacts sur les paysages.

[14] Rapport de consultation publique, Projet de Règlement #184, Schéma d'aménagement et de développement durable, adopté en septembre 2013.

OBJECTIF 2

Assurer la pérennité des fermes actuelles et futures en favorisant une relève agricole de tous âges pour contribuer à l'augmentation de la superficie des terres cultivées.

LES ACTIONS

1) Proposer la création d'une banque de terre pour en faciliter l'acquisition et la location (MRC);

2) Recommander l'embauche à temps plein d'un professionnel en agroalimentaire (CLD);

3) Promouvoir sur notre site web et dans les écoles d'agriculture notre territoire agricole et ses attraits afin d'intéresser de nouveaux entrepreneurs à s'installer sur le territoire de la Municipalité;

4) Continuer le travail de valorisation de la profession auprès des jeunes, notamment lors des activités tenues à la Grande Ferme;

5) Étudier la possibilité d'utiliser la formule coopérative ou d'autres formules de groupe dans le but de donner accès plus facilement aux terres et aux bâtiments existants non utilisés aux agriculteurs en place et à ceux et celles qui voudraient démarrer une entreprise agricole;

6) Travailler en partenariat avec le MAPAQ pour faire connaître les programmes gouvernementaux et les services-conseils offerts aux agriculteurs.

7) Dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des agricoles et des activités, proposer d'assouplir à quatre ans les droits acquis pour les bâtiments agricoles au lieu d'un an.

OBJECTIF 3

Offrir à la communauté la possibilité de s'informer et de s'impliquer dans les activités agricoles pour ainsi favoriser la cohabitation harmonieuse.

LES ACTIONS

1) Faire la promotion des activités agricoles (production, transformation et distribution) sur le site Internet de la municipalité;

2) Réserver à l'intérieur du journal local l'espace nécessaire selon les besoins destinés à l'agriculture (nouveautés, changements, pratiques, produits locaux). Laisser une place aux agriculteurs pour informer et sensibiliser les citoyens à leur profession et leur réalité;

3) Procéder à l'élaboration d'un guide d'accueil et de bon voisinage à distribuer aux citoyens et nouveaux arrivants dans lequel l'agriculture, les paysages agricoles et la faune sont mis à l'avant-scène. Il pourrait être intéressant d'étudier la possibilité de mettre en place la signature d'une entente morale qui met de l'avant la notion de respect mutuel entre citoyens qui habitent sur un même territoire multifonctionnel où l'agriculture est omniprésente;

4) Étudier l'opportunité d'organiser un kiosque de vente[15] de fruits, de légumes et autres produits alimentaires issus de productions agricoles locales dans le but de rapprocher le citoyen de l'agriculteur;

5) Mettre en place avec les agriculteurs un horaire d'épandages qui minimise les nuisances aux citoyens (ex. pas d'épandage les fins de semaine autant que faire se peut ou pendant la période intensive des vacances);

6) L'ajout d'un agriculteur sur le comité consultatif d'urbanisme;

7) Mettre en place une journée de l'agriculture où des activités pourraient être organisées en collaboration avec les partenaires;

8) Effectuer une analyse de comptabilité des usages lors de l'élaboration du plan.

[15] Le kiosque de vente doit être implanté dans un endroit centralisé et rassembleur tel que le stationnement de l'Église ou de l'hôtel de ville.

LES MÉTHODES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Suite à l'élaboration de l'étude, il sera important de contrôler l'efficacité des actions mises en place par la municipalité ou tout autre partenaire.

LA RÉVISION ANNUELLE

Pour ce faire, le présent rapport sera soumis à un suivi annuel et un bilan complet tous les 5 ans. Cette révision permettra aux membres de la Table de concertation sur les paysages agricoles de soumettre leurs commentaires tout en réalisant un bilan sur l'évolution des actions et mesures entreprises par la municipalité ou par les divers porteurs d'actions. Des modifications pourront être apportées pour atteindre les objectifs fixés en lien avec la vision stratégique. Le tout sera réalisé dans un souci de conservation et de mise en valeur des divers patrimoines, dont font partie les paysages agricoles, qui font partie de l'histoire de la Municipalité de Saint-Joachim tout en assurant la pérennité des activités agricoles.

LA RÉVISION QUINQUENNALE

Une révision quinquennale visant à effectuer un bilan sur l'étude en général sera entreprise. C'est à ce moment que la mise à jour de nouvelles données statistiques permettra de valider l'efficacité de certaines actions et mesures. De plus, de nouveaux faits ou nouvelles réalités pourraient venir modifier les constats et enjeux ainsi que les moyens de mise en œuvre à opérer ultérieurement. À ce stade, les membres seront appelés à participer à diverses rencontres portant sur les thèmes visés de manière à adapter la planification aux réalités connues à ce moment. De nouveaux outils pourraient notamment être identifiés pour poursuivre l'accomplissement de la vision stratégique et ainsi s'assurer des impacts positifs sur la protection et la conservation et la mise en valeur des paysages agricoles.

Il pourrait être jugé opportun d'effectuer cette analyse en concomitance avec la révision du plan d'urbanisme selon le processus prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONCLUSION

Cette étude a permis de réfléchir collectivement à l'importance de la protection, de la mise en valeur et de la conservation des paysages agricoles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim. Les résultats se traduisent par l'identification des possibilités de développement et de valorisation de la zone agricole, qui se greffent à une vision partagée des acteurs du milieu et sur laquelle s'appuient 25 actions et mesures concrètes. C'est ainsi que la municipalité reconnait les qualités paysagères de son territoire et qu'elle s'assurera avec la participation des citoyens, de leur conservation et mise en valeur. Et cela grâce à une agriculture dynamique et prospère dont il faut s'occuper pour assurer le développement de son plein potentiel et ses multiples fonctions.

Parmi les enjeux et les défis identifiés dans le rapport, ceux se rapportant à la relève agricole, à la cohabitation harmonieuse «rural-urbain» ainsi que la sauvegarde des divers patrimoines, sont aux cœurs des préoccupations.

La municipalité dispose d'outils règlementaires qui peuvent être utilisés au besoin et dont l'application pourra contribuer à la réalisation des objectifs et des actions retenus. De plus, la municipalité mise sur le soutien et la collaboration du CLD et de la MRC de la Côte-de-Beaupré, afin de devenir une communauté d'accueil active, ouverte, fière de ses paysages agricoles et respectueuse de l'environnement, la conservation des ressources naturelles et la biodiversité.

Il est de mise de conclure que la survie des paysages agricoles de la municipalité repose sur la pérennité et la mise en valeur de l'agriculture. La volonté et la collaboration de tous les acteurs sont indispensables pour mener à bien les actions retenues dans l'étude, car l'être humain modifie le paysage par ses multiples activités.

BIBLIOGRAPHIE

Bacchialoni, M. (2001). *Labyrinthe.* Consulté le 4 novembre, 2013, sur Quelle agriculture pour les espaces périurbains?: http://labyrinthe.revues.org/933?lang=fr#tocto2n4

Balent G., A. D. (1998). *Activités de pâturage, paysage et biodiversité.* N/A: Producciòne Ovina y Caprina.

Barrios, G. (s.d). *Pourquoi manger local*. Consulté le 24 octobre, 2013, sur Nature-Action Québec: http://nature-action.qc.ca/site/realisation/pourquoi-manger-local

BDC, (2013). *Planifier votre croissance. Cinq tendances de consommation qui changent la donne.* Consulté le 24 octobre, 2013. http://www.bdc.ca/Resources%20Manager/study_2013/etude_BDC_tendances_consommation.pdf.

Bédard, V. (2007). *Les pâturages, un monde de biodiversité.* Consulté le 25 octobre, 2013, sur Agriréseau: http://www.agrireseau.qc.ca/bovinsboucherie/documents/INPACQp%C3%A2turage2007BIODIVERSIT%C3%89.pdf

Canada, G. d.-E. (2013). *Environnement Canada*. Consulté le 15 octobre, 2013, sur Réserve national de faune du cap Tourmente: http://ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=Fr&n=0533BC0A-1

Côte-de-Beaupré, M. (2002). *Inventaire du patrimoine bâti.* Consulté le 25 août, 2013, sur Culture et patrimoine la Côte-de-Beaupré: http://www.culturecotedebeaupre.com/pdf/patrimoine_bati_inventaire_saint_joachim.pdf

Côte-de-Beaupré, M. d. (2012). *Planification stratégique de développement durable-Étape 1-Diagnostic.* Consulté le 15 novembre 2012, sur MRC de La Côte-de-Beaupré.

Culture & Patrimoine La Côte-de-Beaupré. (s.d.). Consulté le 26 septembre, 2013, sur http://www.culturecotedebeaupre.com/fr/histoire_index.html

fédérée, L. C. (2012). *Guide d'aide au bon voisinage.* Consulté le 17 octobre, 2013

Guimont, J. (1996). *La Petite Ferme du Cap-Tourmente.* Sillery (Qc): Les Éditions du Septentrion.

Radio-Canada. (2013). *Racine: la saison est lacée au marché Locavore.* Consulté le 24 octobre, 2013, sur Radio-Canada: http://www.radio-canada.ca/regions/estrie/2013/06/09/002-marche-locavore-racine.shtml

Table de concertation sur les paysages Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est. (2012). Caractérisation et évaluation des paysages, Municipalité de Saint-Joachim.

UPA. (s.d). *Le pouvoir de se nourrir*. Consulté le 16 octobre, 2013, sur UPA, L'Union des producteurs agricoles : http://www.upa.qc.ca/fr/Agriculture_et_societe/Releve_agricole.html